

## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 7 septembre, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

### **ORDONNANCE OCA21-(RCA20-30098)-006**

Cette ordonnance approuve la demande de reconnaissance de trois organismes à but non lucratif désirant être reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif de l'arrondissement.

---

### **ORDONNANCE OCA21-(RCA09-Z01)-005**

Cette ordonnance autorise l'affichage de panneaux publicitaires sur certains sites dans l'arrondissement.

---

### **RÈGLEMENT RCA20-30098-2**

« Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice 2021) » afin d'abolir les frais de retard pour les abonné.e.s des Bibliothèques de Montréal à compter du 6 octobre 2021

---

**PRENEZ AVIS QUE** ces ordonnances et ce règlement entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, le 15 septembre 2021

Le secrétaire d'arrondissement  
Me Joseph Araj